



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
69720 SAINT BONNET DE MURE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S.
DU 27 JANVIER 2025

01-2025 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025 (DOB)

Nombre de conseillers en exercice	13
De présents	9
De votants	12

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 janvier à 18 H 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint Bonnet de Mure, étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Jean-Pierre JOURDAIN, Président.

Présents : Ms. : Jean-Pierre JOURDAIN - Olivier SUSINI – Georges LAJARA - Alain STEPHAN
Mmes : Danièle SANTESTEBAN – Martine PINTON – Hélène HEOBURU - Francine CLUZEL - Renée ALIBERT

Date de la convocation :
21/01/2025

Résultat du vote :
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Absente : Audrey SAUNIER

Pouvoir : Josiane CHABERT à Danièle SANTESTEBAN
Christiane GOULLET à Olivier SUSINI
Nadia OULD CHEIKH à Francine CLUZEL

Monsieur Olivier SUSINI a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN, Président ouvre la séance à 18 h, le quorum étant atteint.

En vertu de l'article L2312-1 DU Code Général des Collectivité Territoriales, il est fait obligation aux établissements autonomes des communes de plus de 3500 habitants d'effectuer un débat d'orientation budgétaire dans les 10 semaines avant l'examen du Budget Primitif (article L.5217-10-4 du CGCT).

Ces dispositions s'appliquent également aux établissements publics administratifs tels que le C.C.A.S. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

En conséquence, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de prendre acte du débat sur le **Rapport d'Orientation Budgétaire 2025**. (Ci-joint)

Le Conseil d'Administration, après en avoir discuté, PREND ACTE à l'unanimité du Débat d'Orientation Budgétaire 2025 (DOB).

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS AN SUSDITS.
ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.**

Pour copie certifié conforme le 27 janvier 2025

Je soussigné Jean-Pierre JOURDAIN, Président du Centre Communal d'Action Sociale, certifie le caractère exécutoire de cette délibération.

Qui a été transmise à Monsieur le Préfet du Rhône

Jean-Pierre JOURDAIN
Président du CCAS

